

**Délibération n°2023-06-09b****Réf. Nomenclature « Actes » : 8.8****DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
**Approbation du contrat relatif à la prise en charge  
des piles et accumulateurs**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	67
Pouvoirs	15
Votants	82

L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 05 décembre 2023 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à La Courtine.

**Yoann Fiancette** est nommé secrétaire de séance.

**Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :**

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Beynat Audrey	à	Aurélie Gibouret-Lambert	Le Royer Sandrine	à	Eric Ziolo
Briquet Isabelle	à	Jean-Pierre Bodeveix	Parrain Céline	à	Christophe Arfeuillère
Calla Tony	à	Philippe Pelat	Peyraud Serge	à	Philippe Roche
Cornelissen Tony	à	Maryse Badia	Ribeiro Sophie	à	Jean-Pierre Guitard
Cronnier Pierrick	à	Yoann Fiancette	Saugeras Jean-Pierre	à	Philippe Brugère
Delibit Sandra	à	Gilles Barbe	Sauviat Jean-Marc	à	Michel Pesteil
Delpy Daniel	à	Jacqueline Cornelissen	Soulefour Marie-Christine	à	Barbara Vimont
Devallière Sébastien	à	Martine Pannetier			

- **Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Barbe Patrice ; Bauvy Claude ; Bézanger Joël ; Bivert Frédéric ; Bredèche Robert (représenté) ; Brugère Jeremy (représenté) ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëticia ; Couderc Daniel (représenté) ; Escurat Daniel (représenté) ; Galland Baptiste ; Gruat Xavier ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Mouty Samuel ; Peyraud Stéphane ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Ronceray Pascal ; Sarfati Laurent ; Saugeras Michel (représenté) ; Simandoux Nelly (représenté) ; Talvard Françoise ; Ventadour Elisabeth.

Le président explique que la collecte et le traitement des piles et accumulateurs portables sont gérés par un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics : SCRELEC. La période d'agrément actuelle court de 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Actuellement, cette collecte effectuée par l'éco organisme COREPILE.

Il est proposé de signer un contrat pour la prise en charge des piles et accumulateurs sur les déchèteries de notre territoire avec SCRELEC.

SCRELEC s'engage à :

- Mettre gratuitement à la disposition de Haute-Corrèze Communauté, les contenants nécessaires, procéder gratuitement à l'enlèvement le matériel de collecte, valoriser dans des filières agréées les piles et accumulateurs collectés ;
- Mettre à disposition de la collectivité des outils techniques et d'aide à la communication locale ;
- Apporter un soutien financier sur diverses opérations de communication à hauteur de 1 ct/habitant, soit, pour HCC, un montant forfaitaire de 333 €.

En contrepartie, Haute-Corrèze Communauté s'engage à :

- Stocker les piles et accumulateurs portables apportés par les usagers dans les contenants mis à disposition par SCRELEC, dans des locaux abrités des intempéries ;
- Vérifier la bonne qualité du tri afin d'éviter la collecte d'indésirables ;
- Remettre aux collecteurs désignés par SCRELEC les contenants pleins ;
- Informer SCRELEC de toute opération de communication.

Ce contrat prend effet à compter de la date de signature jusqu'au 31 décembre 2024, terme de l'agrément en cours. En cas de renouvellement de l'agrément de SCRELEC, et sauf dénonciation expresse par l'une des deux parties moyennant un délai de 3 mois, le contrat sera renouvelé de plein droit sur la période de l'agrément suivant.

Après en avoir délibéré favorablement, à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le contrat relatif à la prise en charge des piles et des accumulateurs portables avec l'éco-organisme SCRELEC annexé ;
- **AUTORISE** le président à signer le contrat et les avenants correspondants et tous document nécessaire à sa mise en œuvre.

A l'unanimité	
Votants	82
Pour	82
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la  
sous-préfecture,

À Ussel, le 14 décembre 2023

Le président,  
Pierre Chevalier

